



# ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ

Υπουργείο Μετανάστευσης & Ασύλου

**Vendredi, le 2 octobre 2020**

## Communiqué de presse

### **Mise en service du portail web dédié aux rendez-vous pour le renouvellement des cartes de demandeurs d'asile**

Le site web à travers lequel les demandeurs d'asile seront informés sur l'obtention de leur rendez-vous pour renouveler les cartes de demandeurs d'asile est mis en service. Désormais, les renouvellements des cartes s'effectueront uniquement sur rendez-vous.

Les demandeurs d'asile doivent saisir leur numéro de cas en allant sur le lien suivant : <https://apps.migration.gov.gr/applicant-card-rv/search>. Ils seront immédiatement informés sur l'heure, le jour et le service auprès duquel ils devraient se rendre avec leur famille afin de récupérer une carte renouvelée.

Comme il a été déjà annoncé, la période de validité des cartes de demandeurs de protection internationale a été prolongée sur la base du dernier chiffre de leur numéro de cas. Cependant, afin de récupérer une carte renouvelée, les demandeurs d'asile doivent se rendre aux services correspondants le jour de leur rendez-vous, fixé sur le lien mentionné ci-dessus. Plus en particulier :

- a. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "1", est prolongée jusqu'au 6 novembre 2020.
- b. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "2", est prolongée jusqu'au 13 novembre 2020.
- c. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "3", est prolongée jusqu'au 20 novembre 2020.
- d. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "4", est prolongée jusqu'au 27 novembre 2020.
- e. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "5", est prolongée jusqu'au 4 décembre 2020.

f. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "6", est prolongée jusqu'au 11 décembre 2020.

g. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "7", est prolongée jusqu'au 18 décembre 2020.

h. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "8", est prolongée jusqu'au 29 décembre 2020.

i. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "9", est prolongée jusqu'au 7 janvier 2021.

j. La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, dont le numéro de cas termine par "0", est prolongée jusqu'au 14 janvier 2021.

La durée de validité des cartes de demandeurs de protection internationale, qui ont été délivrées par le bureau régionale d'asile de Lesbos, qui est aussi le bureau compétent pour leur renouvellement, est prolongée jusqu'au 14 janvier 2021.